



NORMES D'IMPLANTATION
 Marge de recul avant: 7,5 mètres
 Marge de recul arrière: 7,5 mètres
 Marge de recul latérale: 2,0 mètres
 Somme des marges latérales: 6,0 mètres

DOCUMENT ÉVOLUTIF		
VERSION	DATE	NATURE
1	26 septembre 2017	VERSION ORIGINALE
2	27 septembre 2017	MODIFICATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT
3	23 mars 2018	MODIFICATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT
4	20 août 2018	MODIFICATION DE LA RUE PROJÉTÉE
5	4 mars 2019	AJOUT DES MAISONS PROJÉTÉES

- LÉGENDE:**
- Borne-fontaine
 - Clôture
 - Fils aériens
 - Haie
 - Hauban
 - Lampadaire
 - Poteau électrique
 - Repère d'arpentage

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI). On doit utiliser l'équivalence (1 m = 3.28 pi.) pour convertir au système de mesure anglaise.



Emmanuel Boulais arpenteurs-géomètres inc.
 926, rue Jacques-Bédard
 bureau 201
 Québec (Québec)
 G2N 1E3
 (418) 849-1861
 info@boulaisarpenteurs.com
 www.boulaisarpenteurs.com

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

Lot(s) : 4 742 856
 Cadastre du Québec
 Circonscription foncière : Portneuf
 Municipalité : Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 Requérant(s) : Développement S.C. inc. A/S Yvan Carrier

Québec le 26 septembre 2017 (voir version)
 par:
 EMMANUEL BOULAIS
 arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

 arpenteur-géomètre

Échelle : 1:1000

Minute : 9905

Calcul : 2012/Sables
 Dossier : 2012-1995-5v5